



Commission de la Mobilité et des Travaux publics

Procès-verbal de la réunion du 06 juillet 2023

(la réunion a eu lieu par visioconférence)

Ordre du jour :

1. 7394 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics et visant à transposer les articles 8 et 9 de la directive (UE) 2021/1187 du Parlement européen et du Conseil du 7 juillet 2021 concernant des mesures de rationalisation en vue de progresser dans la réalisation du réseau transeuropéen de transport (RTE-T)
- Rapporteur : Madame Chantal Gary

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. Divers

*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. Félix Eischen, M. Jeff Engelen, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Marc Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Claude Lamberty, M. Marc Lies, Mme Jessie Thill, M. Carlo Weber

M. Guy Arendt remplaçant M. Frank Colabianchi

M. François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics
M. Claude Pauly, Mme Claire Bronner, Mme Catherine Diederich, du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

M. Dan Michels, du groupe parlementaire déi gréng

Mme Tania Sonnetti, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Semiray Ahmedova, M. Frank Colabianchi, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes

Mme Myriam Cecchetti, observateur délégué

*

Présidence : Mme Chantal Gary, Présidente de la Commission

*

1. 7394 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics et visant à transposer les articles 8 et 9 de la directive (UE) 2021/1187 du Parlement européen et du Conseil du 7 juillet 2021 concernant des mesures de rationalisation en vue de progresser dans la réalisation du réseau transeuropéen de transport (RTE-T)

Monsieur Max Hahn, ancien vice-président de la commission parlementaire, n'étant plus membre de la présente commission¹, Madame Barbara Agostino est proposée comme vice-présidente de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics.

La commission parlementaire désigne unanimement Madame Barbara Agostino vice-présidente de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics.

La commission est encore informée que la Chambre de Commerce a émis un avis, daté du 3 juillet 2023 et réceptionné en date du 6 juillet 2023.

En effet, la Chambre de Commerce constate dans son avis que les amendements gouvernementaux procèdent à une transposition fidèle des articles 8 et 9 de la Directive (UE) 2021/1187 et peut y marquer son accord.

La commission parlementaire marque préalablement son accord à l'ajout d'une phrase dans ce sens dans le projet de rapport.

La commission parlementaire n'a aucune autre observation à faire concernant le projet de rapport.²

2. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact

¹ Il a été désigné Ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, en date du 14 juin 2023, succédant à Madame Corinne Cahen.

² Le projet de rapport est adopté unanimement par les membres de la commission parlementaire par voie courriel, suite à la présente réunion de commission parlementaire.